

## Le système scolaire se dote d'un organe d'évaluation indépendant

Le système éducatif français se dote d'une instance indépendante d'évaluation. Prévu dans la loi de refondation de l'école votée en juillet 2013, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a été installé, le 28 janvier, par Vincent Peillon. Le ministre de l'éducation nationale a souhaité que cette instance « offre les garanties d'une expertise impartiale et de haut niveau ». Le Cnesco est composé en majorité de scientifiques : 8 membres sur les 14, parmi lesquels sa présidente, la sociologue Nathalie Mons, 5 chercheurs français et 2 de nationalité étrangère. Y siègent aussi 2 sénateurs, 2 députés et 2 membres du Conseil économique, social et environnemental. Son rôle est triple : réaliser ou faire réaliser des évaluations ; se prononcer sur les méthodologies des évaluations conduites par le ministère ou par des acteurs extérieurs ; faire un bilan annuel des expérimentations menées dans le cadre des projets d'établissement.

*Le ministre de l'éducation nationale a installé, le 28 janvier, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco). Le rôle de cette nouvelle instance sera de garantir une évaluation impartiale, participative, en lien avec les acteurs de l'école.*

En créant un organe indépendant, Vincent Peillon apporte une réponse aux critiques anciennes formulées à l'encontre de la politique d'évaluation des élèves. La crédibilité des évaluations du primaire (CE1 et CM2) avait notamment été mise en doute dès 2009 au motif qu'elles étaient pilotées par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). Celle-ci se trouvait donc à la fois organisatrice et évaluatrice des réformes. « Une évaluation ne peut être conduite par ceux qui prescrivent, a martelé le ministre lors de l'installation du Cnesco. Cette méthode, qui était la nôtre depuis des décennies, est révolue. » Longtemps, l'évaluation « interne » – menée par les inspections générales et la DEPP, le service statistique du ministère de l'éducation nationale – a été privilégiée. En 1997, Claude Allègre, alors ministre de l'éducation, a tenté de mettre un terme à cette tradition en externalisant la mission d'évaluation à une agence autonome. Son projet a avorté, mais progressivement, au cours des années 2000, la DEPP et les

inspecteurs généraux sont entrés en concurrence avec de nouveaux acteurs, externes au ministère : inspection des finances, Cour des comptes, évaluations internationales comme PISA...

L'originalité du Cnesco sera de contribuer à la diffusion des résultats des évaluations au sein du système scolaire. « On a longtemps cru que l'évaluation, seule, pouvait faire progresser le système scolaire. Or une évaluation ne sert que si s'établit un dialogue avec la communauté éducative, souligne Nathalie Mons. Le rôle du Cnesco sera aussi de faire le service après-vente des évaluations. » Vincent Peillon espère, de son côté, un débat « apaisé, instruit et rationnel sur l'école. On a besoin d'éclairer les politiques, d'arracher les questions éducatives des instrumentalisation politiques, des polémiques de l'instant. Le Cnesco donnera aux citoyens une connaissance sur l'école... et produira peut-être, si on lui en donne les moyens, les consensus nécessaires pour faire évoluer l'école.

### LE POINT AVEC ...

Jean-Christophe Torres \*

### « L'autonomie des établissements reste dépourvue de tout contenu fonctionnel »

**Votre ouvrage, *Quelle autonomie pour les établissements scolaires ?* (L'Harmattan, 204 pages, 20 euros), qui vient de paraître, est un éclairage sur la situation du système éducatif, trente ans après de décret de 1985 qui a accordé aux collèges et aux lycées une autonomie juridique. Comment la résumez-vous ?**

L'autonomie des établissements est juridique, mais reste dépourvue de tout contenu fonctionnel. Le centralisme demeure la loi, et les chefs d'établissement n'ont guère de marge d'initiative. Le point de départ de mon analyse est l'éclairage que représentent les résultats de l'évaluation PISA 2009. L'autonomie est si peu ma-

nifeste en France que notre pays a été le seul à n'avoir pas été pris en compte sur cet item. Or, les résultats de l'enquête montrent que les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui accordent une plus grande autonomie aux établissements dans la maîtrise de leurs ressources et leurs capacités à mettre en œuvre des dispositifs adaptés à leur public. Mon autre point de départ est la crise de l'école, liée à une contradiction profonde entre la massification qu'a connue le système scolaire ces dernières décennies et la structure même du système, encore conçu comme une machine à sélectionner, voire à exclure. La seule réponse à cette équation, selon moi, est de remettre en cause le centralisme, de construire une école capable de s'adapter aux besoins de ses élèves. ■■■

\* Jean-Christophe Torres est agrégé de philosophie, proviseur dans l'académie de Limoges.

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

#### Des parents boycottent l'école contre la « théorie du genre »

Suivant les appels au boycottage de Farida Belghoul, proche du groupe d'extrême droite Egalité et réconciliation d'Alain Soral, des dizaines de parents ont retiré, le 27 janvier, leurs ■■■

## L'ACTUALITÉ

■■■ enfants de l'école pour protester contre « l'enseignement obligatoire de la théorie du genre ». D'autres « journées de retrait » sont programmées dans les prochains mois. Selon la militante, l'enseignement de la « théorie du genre » serait induit par le programme « ABCD de l'égalité », lancé à la rentrée par le ministère de l'éducation nationale dans dix académies, visant à lutter contre les stéréotypes filles-garçons. L'appel au boycottage, diffusé sur Internet, a eu un « impact localisé », souligne le ministère. Une centaine d'écoles publiques ont été perturbées ». Près de la moitié des académies ont été concernées, avec parfois une seule école touchée, parfois une vingtaine. « L'absentéisme n'a concerné qu'un petit nombre d'enfants, mais, à chaque fois, c'est le même profil de famille qui a été visé : celles de l'éducation prioritaire, souvent déjà en difficulté », souligne Christian Chevalier, du SE-UNSA. « On assiste à une instrumentalisation des élèves, avec une campagne de calomnies qui salit l'institution et les enseignants », déplore Sébastien Sihir, du SNUipp-FSU. Car, au-delà de la dénonciation d'une supposée « théorie du genre », c'est une forme de défiance à l'égard de l'école qui a trouvé sur la

Toile un exutoire, sur un mode très virulent, à travers des « dérives » fantasmées qui verraient des professeurs nier les différences entre les sexes, transformer les filles en garçons... Le 29 janvier, Vincent Peillon a adressé une lettre aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, pour leur demander d'informer les parents sur ces enseignements, pour rappeler l'obligation scolaire et soutenir les enseignants qui « peuvent être victimes de menaces et de violences ».

## POLITIQUE ÉDUCATIVE

**Le calendrier scolaire des trois prochaines années fait polémique**

Le calendrier des trois prochaines années scolaires, rejeté par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), a été publié au *Journal officiel* le 24 janvier. Les membres du CSE avaient sanctionné ces calendriers lors d'un vote consultatif le 16 janvier, avec 0 voix pour, 41 voix contre, 19 absences et 3 refus de vote. Les raisons du mécontentement varient selon les organisations. Certaines s'opposent à une rentrée des enseignants fin août au lieu de début septembre (celle-ci aura

lieu les vendredis 29 août en 2014 et 28 août en 2015, le mercredi 31 août en 2016). Dans un communiqué, le syndicat Snalc dénonce le « *casus belli* que constitue pour les personnels le fait de reprendre en août » et menace d'appeler à la grève le 29 août. D'autres syndicats estiment surtout que certaines périodes sont déséquilibrées pour les élèves, trop loin de l'idéal d'une alternance sept semaines de cours / deux semaines de vacances. « La période qui ira d'avril à la fin de l'année sera particulièrement lourde pour les écoliers, regrette Claire Krepper, du SE-UNSA. Dans l'une des zones, on a calculé que les enfants auront plus de dix semaines de classe. » Les professionnels du tourisme se sont également opposés à ces calendriers. Craignant une nouvelle baisse de fréquentation des stations de ski en avril, ils avaient demandé à Vincent Peillon d'avancer les vacances de printemps. Malgré les gestes du ministre de l'éducation nationale en leur faveur – les projets de calendriers ont été modifiés pour tenir compte de leurs demandes –, Domaines skiables de France estime encore que les vacances de printemps sont trop tardives. Face aux critiques, le ministre s'est dit prêt à ouvrir des discussions en 2015 sur l'organisation de l'année scolaire.

## LE POINT AVEC ... (SUITE)

**■■■ Quels sont les freins à l'autonomie ?**

Ils sont à chercher dans notre culture administrative, traditionnellement jacobine, très centralisée, peu ouverte aux initiatives locales. Or, le primat donné à l'universalisme de l'offre éducative produit les pires iniquités. Pour moi, les deux exigences – celles d'égalité républicaine et de prise en compte des situations locales – sont légitimes et compatibles. Si les programmes scolaires doivent rester nationaux, les façons dont ces programmes sont restitués, les méthodes, elles, peuvent varier d'un établissement à l'autre.

**Quels seraient les outils permettant aux établissements d'être plus autonomes ?**

Cette transformation pourrait passer par une modification des statuts des personnels, en particulier de celui du chef d'établissement. Ce dernier est dans une position un peu schizophrène. En tant que président du conseil d'administration, il est à la fois l'organe exécutif du conseil et le représentant du recteur. Il incarne donc à la fois l'autonomie de l'établissement et l'autorité de tutelle. Cette contradiction doit être tranchée. Dans son rôle de président du CA, laissons le principal ou le proviseur être la voix de son établissement, et une personnalité extérieure – un inspecteur par exemple – représenter la tutelle. Donner aux collèges et aux lycées la capacité d'adapter leurs modes d'accompagnement scolaire passe aussi par une réforme des missions des enseignants. Il y a beaucoup de compétences dormantes dans l'éducation natio-

nale. Les enseignants n'ont guère la possibilité de mettre en place des dispositifs qui n'entrent pas dans leurs obligations. On pourrait imaginer un pilotage partagé des établissements, avec un nouveau corps de « chefs de projet », au sein duquel les enseignants pourraient exercer diverses responsabilités de coordination : organiser des séquences d'accompagnement personnalisé, mettre en place un tutorat, gérer les partenariats extérieurs... Ces fonctions permettraient aussi de leur donner de nouvelles perspectives de carrière.

**Et en matière de pilotage ?**

L'autonomie appelle à un pilotage renforcé, fondé sur un contrôle plus strict et des démarches d'autoévaluation. Ce cadre existe avec la contractualisation, qui consiste à définir, avec l'autorité académique, des objectifs et des résultats attendus. Mais cette démarche demeure timide. Il faut l'investir pleinement.

**Le projet de Vincent Peillon de redéfinir les missions des enseignants vous semble-t-il aller dans le bon sens ?**

Toute proposition allant dans le sens d'une reconnaissance du travail des enseignants, d'une ouverture à de nouvelles perspectives de carrière, va dans le bon sens et est même incontournable. Mais très souvent, les enseignants ont vécu ces sujets comme une manière de revenir sur leurs acquis. Je regrette de voir qu'aujourd'hui encore, sur ses objectifs, il y ait des résistances.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

**Les établissements d'enseignement adapté, structures délaissées**

Tout porte à croire, selon le rapport de l'inspection générale sur les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), que ces structures sont oubliées. Créées dans les années 1960-1970, elles n'ont aujourd'hui guère de visibilité et font l'objet de peu d'attention. L'inspecteur Didier Jouault les dépeint, dans son rapport daté de septembre 2013 et paru en janvier, comme des structures atypiques largement méconnues. Les 79 EREA, qui accueillent 10 400 adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap, s'apparentent à des Segpa (sections d'enseignement adapté) sans collège ou à des lycées professionnels réduits aux CAP. Du fait de leur poids, qui représente une part infime de l'ensemble des élèves, « ni pilotage national ni pilotage académique ne se repèrent nettement », pointe l'inspecteur. Résultat : la plupart des EREA tendent à fonctionner en autarcie. Leurs expérimentations, réalisées dans le cadre d'une large autonomie et d'une dotation confortable, sont « peu ou pas du tout évaluées » ; les enseignants du 2<sup>d</sup> degré y sont moins inspectés qu'ailleurs. Autre conséquence : des « excès » qui « nuisent à l'image des EREA » ; une gestion souvent peu respectueuse « de la réglementation, de la rigueur comptable et même de l'équité entre établissements ». M. Jouault a ainsi observé, dans bien des endroits, des emplois du temps aménagés au cas par cas, plus avantageux pour les professeurs éducateurs que pour les élèves, permettant aux premiers de réaliser leur service sur trois, voire deux jours et demi. Loin de remettre en cause l'existence des EREA, qui as-

surent une «fonction indispensable», l'inspecteur général appelle à des «décisions nationales fortes» pour en faire des structures d'avenir.

### Des doctorants au lycée pour susciter des vocations scientifiques

Rendre les carrières scientifiques plus attractives. C'est le défi que se sont lancé, cette année, les initiateurs du dispositif «Echanges scientifiques entre doctorants et lycéens». Fruit d'une collaboration entre l'académie de Clermont-Ferrand et le collège des écoles doctorales des universités Blaise-Pascal et d'Auvergne, ce projet consiste à faire intervenir, de janvier à avril, 45 doctorants en sciences et ingénierie, en sciences fondamentales ou encore en sciences du vivant, de la santé, de l'agronomie et de l'environnement dans 12 établissements du secondaire. L'objectif? Susciter des vocations. «Nous manquons de scientifiques et d'ingénieurs aptes à développer des projets de recherche dans ce pays. Il faut donc inciter les jeunes à se diriger vers des filières doctorales, leur montrer qu'elles sont accessibles, pourvu qu'ils soient motivés», explique Jean-François Brun, coordinateur du dispositif. Pour retenir l'attention des lycéens, pas de longues conférences, mais des interventions ludiques où les doctorants vulgarisent leurs travaux de recherche et en présentent les aspects les plus attrayants. Certains racontent leur voyage en Islande à la découverte de la calotte glaciaire, ou au Japon, pour étudier l'origine des tsunamis. «Les doctorants ont reçu une formation pédagogique en amont pour être prêts à stimuler l'intérêt des jeunes, mais aussi pour faire des ponts entre leurs recherches et les notions scientifiques qui figurent au programme scolaire», précise M. Brun, qui souhaite étendre ce dispositif à d'autres secteurs comme les sciences humaines et sociales ou la littérature.

## LES PUBLICATIONS

### Les nouveaux visages des salles de classe au XXI<sup>e</sup> siècle

En 200 ans, les salles de classe françaises n'ont guère changé. Ce sont toujours, globalement, des espaces clos d'une soixantaine de mètres carrés, où sont alignés plusieurs bureaux en direction d'un pupitre. Le dernier numéro de la *Revue internationale d'éducation* du CIEP s'interroge sur la nécessité d'adapter les «espaces scolaires» (cours de récréation, couloirs et cantine compris) aux nouvelles pratiques pédagogiques. Si les acteurs de l'éducation, en France, expriment encore certaines résistances aux évolutions architecturales – malgré le souhait de certains de créer des classes «flexibles», «modulaires» et «perméables» aux innovations technologiques –, d'autres pays, comme le Danemark, ont fait de leurs établissements scolaires des «vitrines» du XXI<sup>e</sup> siècle. L'auteur évoque notamment le lycée Ørestad, à Copenhague, inauguré en 2007, qui «fait date dans l'histoire de l'architecture scolaire et urbaine. On se croirait dans un théâtre, un grand magasin ou dans l'atrium d'une grande entreprise, soucieuse de la fonction communicationnelle de son architecture», décrit-il. Quant aux salles de classe, aux bureaux des professeurs et de la direction, ils se caractérisent par leurs parois transparentes – «Il n'y a guère que quelques salles de projection qui soient fermées aux regards extérieurs», précise-t-il. A l'instar de ce lycée, la transparence des locaux est devenue une tendance au sein de l'OCDE. Si celle-ci vise à favoriser la communication et le sentiment d'appartenance à l'établissement, il lui est aussi reproché de contribuer à une surveillance permanente et généralisée des uns sur les autres.

■ *Les Espaces scolaires*, Revue internationale d'éducation, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), janvier 2014, 184 p., 15 €.

## LES CHIFFRES

### La taille moyenne des classes est remontée aux dernières rentrées

Nombre moyen d'élèves par classe dans le second degré



## PERSONNELS

### Le ministère présente ses priorités pour la formation continue en 2014

Y aura-t-il, en 2014, un réel effort en matière de formation continue des cadres pédagogiques et administratifs, comme le ministère de l'éducation nationale l'a assuré lors de la présentation du budget à l'automne 2013? Si ce dernier n'a pas communiqué le montant des dépenses en matière de formation continue, il a publié, le 30 janvier, une circulaire présentant ses orientations. Celles-ci coïncident avec la politique définie dans la loi de refondation de l'école. Ainsi, dans le 1<sup>er</sup> degré, seront proposées aux inspecteurs, conseillers pédagogiques, directeurs d'école ou professeurs-formateurs des formations sur le dispositif «Plus de maîtres que de classes», sur les nouveaux rythmes scolaires, sur le lien école-collège et, à la fin de l'année civile, sur le programme de maternelle actuellement en cours d'élaboration. Dans le 2<sup>d</sup> degré, les formations des ■■■

## BRÈVES

**Langues régionales.** Les députés ont voté, le 28 janvier, en faveur d'une modification de la Constitution permettant de ratifier la Charte européenne des langues régionales, rédigée en 1992. Il s'agit de rendre la Constitution compatible avec le texte européen qui prévoit qu'une partie des enseignements préscolaire, primaire, secondaire et universitaire puisse être dispensée dans les langues régionales ou minoritaires du territoire. La ratification de cette charte est l'un des engagements de François Hollande durant la campagne présidentielle de 2012.

**Masters.** Le Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), a émis, le 27 janvier, un avis défavorable à la nouvelle nomenclature des masters, proposée par le ministère de l'enseignement supérieur. L'objectif du ministère est de simplifier l'offre de formations, et de passer ainsi de 5 000 intitulés de masters à 246 (voir la Lettre n° 799). Ce vote consultatif s'est accompagné de l'adoption d'une motion, à l'initiative du Snesup-FSU, dénonçant l'urgence avec laquelle cette nomenclature a été élaborée.

**Carte scolaire.** Le SNUipp-FSU a publié la répartition départementale des 2 355 postes d'enseignants dans les écoles primaires pour la rentrée 2014. Selon cette carte, toutes les académies voient leurs moyens augmenter, mais 16 départements sont contraints de rendre des postes et 14 ne bénéficient d'aucune création. Si «le retour de l'investissement éducatif est confirmé», souligne le syndicat majoritaire des professeurs des écoles, «ces dotations ne permettront pas de faire face à tous les besoins, alors que 30 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2014».



## L'AGENDA

■ **Le 5 février** : rencontre de l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), « Prévenir et traiter l'absentéisme et le décrochage scolaires », à Paris.

Rens. : [www.ozp.fr](http://www.ozp.fr)

■ **Le 5 février** : conférence « La mixité, encore un défi pour l'orientation », dans le cadre du cycle « Encourager l'égalité filles-garçons dès la maternelle » des Mercredis de Créteil, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Rens. : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

■ **Du 5 au 8 février** : 32<sup>e</sup> édition du Salon Expolangues, organisée par L'Étudiant et placée sous le patronage des ministères de la culture, de l'éducation nationale, des affaires étrangères, en partenariat avec l'Unesco et le vice-président du Parlement européen, à Paris.

Rens. : [www.expolangues.fr](http://www.expolangues.fr)

■ **Le 6 février** : rencontre-débat « Quels contenus l'école doit-elle transmettre ? », séance consacrée aux sciences économiques et sociales, organisée par la Fondation Gabriel-Péri, à Paris.

Rens. : [www.gabrielperi.fr](http://www.gabrielperi.fr)

■ **Le 8 février** : rencontre-débat de l'Association française des enseignants de français (AFEF), « Vocabulaire, lexique : quel(s) apprentissage(s) ? », à Paris.

Rens. : [www.afef.org](http://www.afef.org)

■ **Le 12 février** : conférence de consensus des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) de Créteil, Paris et Versailles, « L'innovation pédagogique : gageure ou nécessité ? », à Paris.

Rens. : <http://espe.u-pec.fr>

[www.lalettrededuction.fr](http://www.lalettrededuction.fr)

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

## L'ACTUALITÉ

■ ■ ■ cadres (inspecteurs, responsables académiques, chefs d'établissement, formateurs...) porteront sur l'accompagnement des mesures prises en faveur de l'éducation prioritaire, les politiques d'orientation des élèves, la prévention du décrochage, les relations avec les entreprises, les usages du numérique ou encore la lutte contre le harcèlement et les discriminations. La circulaire, qui fait fonction de cahier des charges pour construire des plans de formation au niveau local, met aussi l'accent sur le « développement des compétences professionnelles » (travail en réseau, accompagnement personnalisé, perfectionnement dans les disciplines...). Il est précisé que les modalités de formation vont évoluer. Le ministère encourage des formations « hybrides », pour partie « en présence », pour partie à distance.

## ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## L'Unesco pointe du doigt le gaspillage financier d'une « mauvaise éducation »

Un dixième des dépenses mondiales pour l'école primaire (129 milliards de dollars) se perd dans une éducation de mauvaise qualité, selon l'Unesco. Dans son 11<sup>e</sup> rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous – bilan des progrès accomplis par les pays vers la réalisation des objectifs mondiaux de l'éducation adoptés en l'an 2000 –, publié le 29 janvier, 57 millions d'enfants dans le monde ne sont toujours pas en mesure d'apprendre, simplement parce qu'ils ne sont pas scolarisés. L'accès à la scolarisation n'est pas le seul problème, « la mauvaise qualité est une entrave à l'apprentissage », souligne le rapport. De fait, un tiers des enfants en âge d'être en primaire n'acquiert pas les connaissances de base, qu'ils soient scolarisés ou non. Dans les pays pauvres, près d'un quart des jeunes est incapable de lire tout ou partie d'une phrase, ce qui est le cas d'un tiers des jeunes femmes en Asie du Sud et de l'Ouest. Selon les prévisions du rapport, il faudrait attendre 2072 pour que

toutes les jeunes femmes les plus pauvres dans les pays en développement sachent lire et écrire, et « peut-être le siècle prochain pour que toutes les filles des familles les plus pauvres en Afrique subsaharienne achèvent le premier cycle de l'enseignement secondaire », c'est-à-dire le collège. Le rapport arrive à la conclusion que des enseignants compétents sont la clé de l'amélioration. Il encourage les gouvernements à valoriser leur potentiel, en les formant mieux, en enrayant la crise de recrutement qui touche la profession, en préparant des formateurs pour les soutenir ou encore en affectant les plus compétents dans les établissements où leur présence est la plus nécessaire.

## LES TEXTES OFFICIELS

## Parus au JO

■ 115 postes sont offerts au concours 2014 d'inspecteurs de l'éducation nationale (arrêté, JO du 30 janvier).

■ Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (JO du 28 janvier).

■ 80 postes sont offerts au concours 2014 d'IA-IPR (arrêté, JO du 26 janvier).

## Parus au BO

■ Nominations des directeurs des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (arrêtés, BO du 30 janvier).

■ Cadre budgétaire et comptable des établissements scolaires (instruction, BO spécial du 30 janvier).

## LES RESPONSABLES

■ Manuel Tunon de Lara, président de l'université Bordeaux-Segalen, est élu président de la nouvelle université fusionnée de Bordeaux, qui réunit, depuis janvier, trois des quatre universités du site bordelais (Bordeaux-I, Bordeaux-Segalen et Bordeaux-IV).

■ Dominique Martiny, secrétaire général de l'académie de Grenoble, est élu président de l'Association des secrétaires généraux d'académie. Il succède à Jean-Michel Alfandari.

## POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

## BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :  
La lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

**OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »  
POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €**

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : ..... Nom : .....

Établissement : ..... E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2014

140ELEBULDSLETR

## ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,  
A 1500, 62066 Arras Cedex 9  
France métropolitaine : Abonnements,  
changements d'adresse, relations clientèle : 32 89  
(de 9 heures à 18 heures, 0,34 € la min),  
Fax : 01-57-67-44-65  
DOM-TOM et étranger : 33 (0)1-76-26-32-89  
Courriel : [abo@lemonde.fr](mailto:abo@lemonde.fr)

Édité par la Société éditrice du Monde (SA)

Directeur de la publication : **Louis Dreyfus**

Imprimerie Advence  
73, rue l'Évangile, 75018 Paris.  
Commission paritaire des journaux et publications :  
n° 1116 1 88575 - ISSN : 1166-3359  
**PRINTED IN FRANCE**

Le Monde ■ La Lettre de l'éducation  
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.  
Courriel : [lalettre.education@lemonde.fr](mailto:lalettre.education@lemonde.fr)

Responsable éditorial : **Maryline Baumard**.  
Rédaction : **Aurélie Collas**,  
avec le pôle éducation du Monde.  
Réalisation : **Service production du Monde**.  
Cartes et graphiques : **Service infographie du Monde**.